

Les objectifs et les axes d'intervention d'Accès entreprise Québec (AEQ)

AEQ propose des objectifs à atteindre et des axes d'intervention spécifiques que nous entendons faire nôtres dans nos enjeux et dans le déploiement des objectifs et des actions propres au milieu. Nous les reproduisons ici, pour y référer dans notre plan spécifique.

Objectifs d'AEQ	Axes d'intervention d'AEQ
<p>1 – Améliorer les services aux entreprises.</p> <p>2 – Développer une offre de service qui répond aux priorités et aux besoins des entreprises de l'ensemble du territoire de la MRC.</p> <p>3 – Donner accès à des services comparables sur le territoire.</p> <p>4 – Assurer que les entreprises puissent se déployer et atteindre leur plein potentiel.</p>	<p>1 – Accompagner les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires.</p> <p>2 – Référer aux ressources, programmes, services existants afin d'aider de manière optimale tous les types d'entreprises (travailleurs autonomes, coops, entreprises manufacturières, services, etc.).</p> <p>3 – Intervenir à l'échelle de la MRC pour permettre une accessibilité de proximité aux services au plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs.</p> <p>4 – Collaborer avec différentes ressources et expertises sur le territoire des MRC pour maximiser l'offre de services aux entrepreneurs.</p> <p>5 – Collaborer étroitement avec IQ dans chaque région pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'optimiser leurs processus et leur croissance.</p> <p>6 – Contribuer à faciliter les démarches de financement en lien avec des projets d'entreprises divers et variés, notamment par les FLI, les FLS et d'autres fonds régionaux dédiés.</p> <p>7 – Dynamiser l'économie locale des MRC par l'augmentation des ressources pour accompagner les entreprises.</p>

¹ Le PIAR sera mis à jour annuellement.

LE COMITÉ AVISEUR

Le comité aviseur est le conseil d'administration du CLD du Haut-Saint-François. Voici les membres :

Madame Nathalie Bresse, mairesse de Ascot Corner
Monsieur Gray Foster, maire de Westbury
Monsieur Nicolas Fournier
Monsieur Jean-Paul Gendron
Monsieur Robert Gladu, maire de Lingwick et vice-président
Monsieur Denis Savage, maire de Bury

Madame Gaétane Plamondon
Monsieur Ghislain Brière
Monsieur Robert Asselin, maire de Newport
Monsieur Eugène Gagné, maire de Weedon
Monsieur Robert G. Roy, préfet et président

DESCRIPTION DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE LOCAL

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François est le regroupement de 14 municipalités :

- Ascot Corner
- Bury
- Chartierville
- Cookshire-Eaton
- Dudswell
- East Angus
- Hampden
- Lingwick
- La Patrie
- Newport
- Saint-Isidore-de-Clifton
- Scotstown
- Weedon
- Wesbury

Constitué à 80 % de forêt, le développement d'entreprises se fait sur l'ensemble du territoire. Pour plusieurs municipalités, le zonage et les usages permis représentent une difficulté pour certains types d'entreprises.

L'accès à une connexion Internet et à une communication cellulaire faible, bien qu'en constante amélioration, représente un frein au développement de certaines parties du territoire de la MRC.

Depuis plusieurs années, nous constatons une croissance des démarrages d'entreprise individuelle. Ces nouveaux entrepreneurs sont attirés par notre milieu et s'installent dans nos communautés. Ces derniers peuvent compter sur l'accompagnement de conseillers aux entreprises, au Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François, qui est le mandataire des services de développement économique pour la MRC.

Avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire (SADC du Haut-Saint-François, Services Québec, CJE, Intro-travail, chambre de commerce, etc.), la collaboration est importante. Même constant auprès des services de deuxième ligne et des partenaires gouvernementaux (fédéraux et provinciaux). Cette bonne collaboration permet d'envisager, dans un avenir rapproché, une accélération des investissements qui seront faits dans la MRC.

Enjeux de la MRC	Objectifs d'AEQ	Axes d'intervention d'AEQ	Objectifs à atteindre	Actions mises en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Maintenir 2 ressources additionnelles pour renforcer nos interventions en entreprise et augmenter l'expertise au sein de l'équipe	1, 2	1, 2	Embauche d'un commissaire au développement économique (CDE) avec une spécialisation en développement industriel Titre d'emploi : Conseiller aux entreprises	Recrutement fait	En continu	Maintien de la ressource supplémentaire dans l'équipe du service aux entreprises	Appui de la direction adjointe et des conseillers aux entreprises déjà en poste au CLD du Haut-Saint-François*
			Embauche d'un CDE avec une spécialisation en gestion des ressources humaines Titre d'emploi : Conseillère en ressources humaines	Recrutement fait	En continu	Maintien de la ressource supplémentaire dans l'équipe du service aux entreprises	Appui de la direction adjointe et des conseillers aux entreprises déjà en poste au CLD du Haut-Saint-François

* La MRC du Haut-Saint-François finance les services du CLD du Haut-Saint-François. Le CLD du Haut-Saint-François est l'organisme délégataire de la MRC du Haut-Saint-François.

Enjeux de la MRC	Objectifs d'AEQ	Axes d'intervention d'AEQ	Objectifs à atteindre	Actions mises en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Appuyer les entreprises et les commerces dans la gestion de leurs ressources humaines (Stratégie de développement de la main-d'œuvre, PALÉE 2023)	1, 2, 4	1, 2, 3, 4	Intervenir directement en entreprise pour bonifier les outils de GRH, notamment de recrutement	<p>Offrir une intervention ciblée de 10 heures par entreprises</p> <p>Collaborer avec les CDE déjà en poste</p> <p>Collaborer avec Services Québec et le CAMO pour saisir les opportunités liées au bassin de main-d'œuvre non conventionnel</p>	Mars 2024	<p>Interventions directes dans 6 entreprises</p> <p>Développement d'outils simples et concrets</p> <p>Bonification des compétences des ressources internes de l'entreprise</p> <p>Meilleure collaboration entre Service Québec et les entreprises du territoire (10 nouveaux contacts en 2023-2024)</p>	<p>60 % CDE GRH</p> <p>20 % autres CDE</p>
Accompagner les entreprises et les commerces dans leur transformation numérique (Stratégie d'appui à la transformation numérique, PALÉE 2023)	1, 2, 4	1, 2, 3, 4, 5, 7	Inciter les entreprises à poser un diagnostic	<p>Collaborer avec IQ pour les diagnostics numériques (audit 4.0)</p> <p>Diriger les entreprises vers des partenaires qui peuvent les aider dans leur démarche</p> <p>Accompagner les entreprises dans leur virage numérique</p> <p>Collaborer avec la SADC du Haut-Saint-François</p>	En continu	<p>30 entreprises sensibilisées (d'ici mars 2024)</p> <p>5 entreprises ayant débuté la démarche (d'ici mars 2024)</p> <p>5 entreprises accompagnées dans leur démarche de transformation numérique (mars 2024)</p>	20 % CDE

Enjeux de la MRC	Objectifs d'AEQ	Axes d'intervention d'AEQ	Objectifs à atteindre	Actions mises en place	Échéances	Indicateurs de performance	Temps imparti par les ressources
Accompagner les entreprises manufacturières (Développement des espaces industriels, PALÉE 2023)	2, 3, 4	3, 4, 5, 6	Diversification du tissu économique de la MRC Création d'emploi dans la MRC du Haut-Saint-François	Mettre en place d'un accompagnement personnalisé pour les entreprises manufacturières qui désire s'implanter dans la MRC du Haut-Saint-François <ul style="list-style-type: none"> • Offre de services 360 • Mise en place de guichet unique Accentuer la collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux <ul style="list-style-type: none"> • SADC, EVOL, IQ, FTQ 	Mars 2024	Implantation de 4 nouvelles entreprises manufacturières dans le Haut-Saint-François	90 % CDE développement industriel 40 % autres CDE
Sensibiliser à l'entrepreneuriat (Entrepreneuriat, PALÉE 2023)	1, 2, 3	1, 2, 7	Sensibiliser la population au « repreneuriat » (collectif et agricole) Mise en valeur de nos entrepreneurs de la MRC du Haut-Saint-François	Activité de sensibilisation avec le pôle de l'entrepreneuriat collectif Activité de sensibilisation avec ARTERRE Publication de chroniques sur notre site Internet et dans le journal du Haut-Saint-François	Mars 2024	2 activités d'organisées (projet collectif et projet agricole) 5 publications de chronique et/ou portrait d'entreprises	10 % CDE communication 20 % autre CDE

LES SERVICES ACTUELS DISPONIBLES AVANT ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

La MRC du Haut-Saint-François a mandaté, depuis 2016 le CLD du Haut-Saint-François, pour offrir des services de développement économique dans la MRC du Haut-Saint-François. Voici ce qui est entendu dans l'entente de délégation.

Services de base :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises de tout type, incluant celles de l'économie sociale, comprenant, l'accueil, l'accompagnement, le soutien technique, la prise en charge, l'aide à l'élaboration de plan d'affaires, l'aide au montage financier, le rassemblement de l'aide financière externe et interne optimale pour chaque projet, le référencement et le suivi;
- Maintenir à jour un Plan Local pour l'Économie et l'Emploi (PALÉE), et utiliser ce plan pour prioriser les actions structurantes collectives de développement économique, notamment celles qui auront un impact sur l'entrepreneuriat et la création d'emplois sur le territoire de la MRC;
- Agir comme organisme-conseil auprès de la MRC. À ce titre, formuler toute recommandation concernant le développement économique, soutenir l'application et la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement, ainsi que toute autre action menée par la MRC et ayant un besoin expert complémentaire;
- Faire rapport et répondre aux questions sur demande de la direction du conseil de la MRC.

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de Solidarité (FLS) :

- Assurer la gestion des portefeuilles de placements FLI et FLS dont les actifs et les passifs demeurent propriété de la MRC en tout temps. Cette gestion doit comprendre les activités suivantes :
 - Faire connaître les programmes FLI et FLS
 - Rencontrer les promoteurs souhaitant soumettre leur demande au FLI et/ou au FLS
 - Préparer un rapport d'analyse des demandes de prêt FLI/FLS qui sera soumis pour approbation au comité de sélection des bénéficiaires, aussi appelé Comité d'Investissements Communs (CIC), dans le respect de la Politique d'investissement adoptée par le CLD et adoptée par la MRC.
 - Constituer un CIC rigoureux et compétent qui appliquera les politiques, assurera la pérennité des enveloppes budgétaires et optimisera l'utilisation des fonds pour créer des emplois durables; ce CIC devra minimalement inclure un membre du comité administratif (exécutif) de la MRC ou le directeur général (réf : résolution 2015-09-8533), un membre du conseil d'administration du CLD, un observateur du MEIE et au moins trois membres issus du milieu des affaires;
 - Donner les instructions à la MRC pour l'opérationnalisation de l'administration des entrées et sorties de fonds;
 - Assurer un contrôle et un suivi rigoureux des remboursements de prêts;
 - Voir au recouvrement des créances précaires avec, si requis, le concours de toute firme d'avocats ou toute autre stratégie jugée opportune;
 - Réviser au moins une fois par année la politique d'investissement du FLI ainsi que celle pour la comptabilisation des provisions pour créances douteuses et radiation et faire rapport au conseil de la « MRC » de toute mise à jour ou nouvelle version de ces politiques qui seraient souhaitables, le cas échéant;
- Le CLD reconnaît que le MEIE peut exiger de la MRC le remboursement du prêt consenti pour la création du portefeuille de placement FLI, et qu'advenant un tel rappel, le CLD collaborera pour que la MRC puisse respecter les conditions imposées. Dans une telle circonstance, le CLD poursuivra alors ses services à l'égard de tout surplus du fonds, le cas échéant, et des autres prêts consentis par la MRC demeurant actifs et ce, jusqu'à leur échéance.
- Le CLD reconnaît aussi que le Fonds de solidarité FTQ peut exiger de la MRC le remboursement du prêt consenti pour la création du portefeuille de placement FLS, et qu'advenant un tel rappel, le CLD collaborera pour que la MRC puisse respecter les conditions imposées. Dans une telle circonstance, le CLD poursuivra alors ses services à l'égard de tout surplus du fonds, le cas échéant, et des autres prêts consentis par la MRC demeurant actifs et ce, jusqu'à leur échéance.
 - Offrir un accompagnement et un suivi auprès du promoteur pendant toute la durée du prêt et comprenant minimalement une analyse des états financiers mensuels et au besoin, une disponibilité pour rencontrer le promoteur sur demande et lui offrir des services-conseils;

Autres programmes en entrepreneuriat offerts par le CLD :

- Diffuser et gérer tout autre fonds de soutien aux entreprises que le CLD jugera opportun de mettre en place à même ses propres fonds, ou à même le Fonds de développement des territoires du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après MAMOT) que la MRC lui confiera, et ce, en fonction des balises que pourrait lui fixer la MRC. Le CLD aura à cette fin à fournir pour ces Fonds les mêmes services que ceux énumérés au sujet du FLI et du FLS précédemment, avec les adaptations nécessaires selon qu'il s'agisse d'un programme d'investissement sous forme de prêt ou sous forme de subvention. Dans ce dernier cas, le CLD s'engage à assurer un suivi auprès du promoteur pendant une période minimale d'un (1) an. Ce service consiste à faire un suivi régulier, vérifier les états financiers et prodiguer des conseils ou du référencement afin de favoriser le taux de survie et la croissance de ces entreprises.
- Les parties comprennent que la MRC peut déroger à la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (RLRQ, chapitre I 15) pour toute aide financière qui serait octroyée en vertu d'un éventuel fonds émanant du Fonds de développement des territoires. Toutefois, cette aide ne pourra excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs au même bénéficiaire à moins que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation n'autorisent conjointement une limite supérieure. Le CLD devra s'assurer du respect de cette règle dans toutes ses relations financières avec toute entreprise en tout temps.

Autres services et attentes signifiées :

- Assumer la gestion du parc du Marécage-des-Scots (PMS), incluant les coûts d'opération, d'entretien, de promotion et de développement; ces coûts comprennent minimalement au moment de la signature de la présente entente les baux et les assurances; le CLD se voit confié l'entente intermunicipale, MRC – Canton de Hampden – Ville de Scotstown, en cours sur l'entretien, ainsi que la gestion des servitudes de passage de la piste multifonctionnelle avec les propriétaires concernés. Le PMS deviendra bientôt un parc régional; la responsabilité du CLD inclut l'ensemble des responsabilités reliées à ce statut sous la responsabilité de la MRC et qui lui seront confiées en vertu de l'article 117 de la Loi sur les compétences municipales.
- Fournir un maximum de l'équivalent d'une ressource humaine dédiée à l'animation du milieu, au soutien des projets de développement municipaux, tels qu'inscrits dans les plans de développement local des municipalités et à l'accompagnement de la démarche globale intégrée de développement; également, ce temps RH doit inclure toute tâche nécessaire à la gestion de l'enveloppe issue du FDT anciennement appelée pacte rural local ou à l'accompagnement de la démarche globale intégrée de développement. Le minimum de temps RH requis est fixé par le conseil de la MRC au moment où il réajuste son utilisation optimale du FDT
- Fournir, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que la MRC pourra demander pour répondre à une exigence gouvernementale ou à une obligation contenue à une entente conclue avec les instances gouvernementales en lien avec le présent contrat.
- La MRC pourra confier d'autres mandats spéciaux au CLD dans la mesure où ceux-ci sont à caractère de développement local; à titre d'exemple, la desserte IHV aux organisations et à la population ou le transport collectif; le cas échéant, un addenda à la présente entente sera élaboré dans la mesure où ce serait nécessaire seulement.

BUDGET AEQ

Réal AEQ		
2020-2021	Suivi de l'avance	100 000 \$
	Salaires	0 \$
	Honoraires	0 \$
	Frais administratifs	0 \$
	Solde	100 000 \$

Réal AEQ		
2021-2022	Suivi de l'avance	100 000 \$
	Salaires	0 \$
	Honoraires	11 618 \$
	Frais administratifs	120 \$
	Solde	88 262 \$
	Suivi du versement annuel	200 000 \$
	Salaires	164 909 \$
	Frais administratifs	10 000 \$
	Solde	25 091 \$

Réal AEQ		
2022-2023	Suivi de l'avance	88 262 \$
	Salaires	1 799 \$
	Honoraires	14 188 \$
	Frais administratifs	0 \$
	Solde	72 275 \$
	Suivi du versement annuel	200 000 \$
	Salaires	190 000 \$
	Frais administratifs	10 000 \$
Solde	0 \$	

Budget AEQ		
2023-2024	Suivi de l'avance	72 275 \$
	Salaires	0 \$
	Honoraires	0 \$
	Frais administratifs	5 000 \$
	Solde	67 275 \$
	Suivi du versement annuel	200 000 \$
	Salaires	190 000 \$
	Frais administratifs	10 000 \$
	Solde	0 \$